

<p style="text-align: center;">SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018 COMPTE RENDU</p>

Le 20 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Revonnas, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ, maire.

Date de la convocation : 14.12.2018

PRESENTS : M. Romain AIUDI, Mme Florence BERGER, M. Frédéric BURNICHON, M. Pierre DEGEZ, M. Franck FOILLERET, Mme Sonia GAUTHIER, M. Thibaut MARTINEZ, M. Jean MATHIEUX, Mme Martine MAZUIR, M. Laurent POMMATAU, M. Alain RATINET, M. Patrick ROCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Romain AIUDI

EXCUSE : M. Jean-Claude NOELL

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- ❖ Dossiers urbanisme
- ❖ Déclaration d'intention d'aliéner
- ❖ Travaux école
- ❖ Remboursement visite médicale
- ❖ Travail des commissions
- ❖ Questions diverses

❖ **Approbation du compte rendu du précédent conseil** :

Le compte rendu du 29 novembre 2018 a été approuvé.

❖ **Délibérations** :

Le conseil municipal a pris la délibération suivante :

1- Remboursement visite médicale d'aptitude au Permis Poids Lourd de l'agent technique

Le renouvellement du permis de conduire de véhicules poids-lourds nécessite, pour le personnel des services techniques détenteur de cette catégorie de permis, une visite médicale régulière d'aptitude. Etant donné l'intérêt que représente ce renouvellement pour le bon fonctionnement des services techniques municipaux, il apparaît utile que la collectivité prenne en charge ces frais d'actes médicaux.

Par ailleurs, les permis entrent dans le champ de la formation continue des agents. Le tarif de la visite médicale est fixé à 36 € en 2018 et les visites médicales doivent être effectuées tous les 5 ans.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE de prendre en charge les frais médicaux liés à la visite d'aptitude au permis de conduire poids lourds pour les besoins de la collectivité

❖ Dossiers urbanisme :

◆ Dossiers d'urbanisme déposés :

Une Déclaration Préalable et un Certificat d'Urbanisme ont été déposés en mairie :

- **DP 001 321 18 D0022** : Monsieur Jean MAINEULT (Route de Ceyzériat)

Isolation de la façade

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 18 D0022** : Maître Anne DI GARDO ETIEVANT

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente FELIX (Rue de la Tour Déaul)

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

Une réalisation de travaux de toiture a été constatée sans Déclaration Préalable de travaux, un courrier a été adressé au propriétaire pour régulariser la situation administrative.

❖ Déclaration d'intention d'aliéner :

Une demande d'aliénation a été examinée :

Parcelles section AA, numéro 28 (Lotissement le Chasseral) – Propriétaires Monsieur Michel GIRARD et Madame Wiebke JENSEN

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

❖ Travail des commissions :

◆ Commission travaux :

▪ *Travaux école :*

Suite aux dommages de l'école, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Colas pour les travaux de reprise de la cour et le cheminement pour un montant de 16 528,18 € TTC. Ces travaux sont pris en charge par la garantie décennale.

▪ *Logement communal :*

Les travaux d'isolation sont en cours de réalisation, et les menuiseries extérieures ont été posées. Initialement des aménagements dans les placards ont été prévus mais pas dans la cuisine.

▪ *Voirie :*

CA3B a repris le classement des voies communales telle que nous l'avions défini en 2017. Il est confirmé qu'aucune place de village de Revonnas n'a été transférée car jamais classée d'intérêt communautaire par le passé. Les différentes voies sont classées en fonction de leur état et du niveau de circulation, ce qui permet d'effectuer un ordre de priorité pour les travaux de réfection. La commune a bénéficié de 1 500 mètres linéaires rénovés de 2016 à 2018, il reste encore 2 253 mètres linéaires non rénovés. Le chiffrage des travaux à effectuer sera rendu par la technicienne voirie de CA3B prochainement.

▪ *Eclairage public :*

Les travaux de modernisation de l'éclairage public sur la RD 52 ont été totalement réalisés. Le remplacement des ampoules mercure par des ampoules LED permettra une économie de consommation de 40 %, avec un éclairage de meilleure qualité.

▪ *Ecole :*

Une vitre de l'entrée de l'école a été récemment cassée, le devis pour son remplacement s'élève à 1 159,46 € TTC. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance de la commune, avec une franchise d'un montant de 288,60 € pour ce dommage.

▪ *Urbanisme :*

La modification avec enquête publique du PLU portera sur les points suivants :

- Modification de l'Orientation d'Aménagement de la zone 1AUa (centre village)
- Modification de l'Orientation d'Aménagement de la zone 1AUc (RD 52 limite Ceyzériat)
- Définition d'une OAP pour la zone UB au sud de la Bessonnière
- Modification du plan de zonage : repérage des éléments à préserver : murs, boisements et trame zone UB ci-dessus
- Modification globale du règlement écrit de la zone 1AU

Madame DALY MARTIN, urbaniste, va travailler sur le document écrit et l'amorce de modification en janvier et dès début février la commission se réunira pour travailler avec les documents corrigés.

- *Chemin des Forys :*

La canalisation du réseau d'électricité sera installée sur la partie nord du chemin des Forys.

♦ **Commission finances :**

- La commission s'est réunie le 8 décembre afin d'effectuer un premier point sur le Compte Administratif provisoire. Un état des investissements 2019 doit être réalisé en partenariat avec la commission travaux.
- Un point complet sur le personnel communal est à effectuer lors de l'élaboration du budget (tableau des emplois, situation administrative, primes).
- L'entreprise Givre va formuler une proposition concernant les sépultures à relever.
- La commission se réunira à nouveau le 26 janvier.

♦ **Commission associations :**

- Les illuminations ont été installées le 7 décembre.
- Le repas du CCAS s'est tenu le samedi 1^{er} décembre et les colis pour les personnes de plus de 75 ans n'ayant pu venir au repas seront distribués par les conseillers municipaux.
- Le comité de jumelage Revermont-Ungureni a été dissout lors de son Assemblée Générale extraordinaire du 18 décembre en raison de l'absence d'action depuis plusieurs années.

♦ **Commission communication :**

- Bulletin municipal 2019 : les éléments seront prochainement transmis à l'imprimeur. La distribution s'effectuera début janvier.
- Les vœux de la municipalité se dérouleront le samedi 12 janvier à 11h, à cette occasion un diaporama avec des photos du week-end « Campagne Première » et des célébrations du centenaire de la guerre 14-18 sera projeté.
- Les vœux avec le personnel communal auront lieu le 11 janvier à 19h.
- Les vœux de CA3B se dérouleront le lundi 21 janvier à 18h30 à interexpo, précédés dès 15h par l'assemblée de l'ensemble des élus.

♦ **Commission des affaires scolaires/périscolaires :**

- Les menuiseries du Revermont ont fourni un devis pour l'installation d'anti-pinces doigts à l'école.
- Un plan de protection tempête et intrusion pour la cantine et la garderie a été rédigé par Madame la Directrice de l'école.

❖ **Administration générale :**

- Lors de la réunion de la Conférence Territoriale Sud Revermont du 5 novembre, les Maires ont insisté sur les dysfonctionnements de l'organisation de notre Conférence Territoriale.
- Les entretiens annuels des agents communaux ont été en partie réalisés.

- Suite au recensement effectué en début d'année, les résultats définitifs ont été communiqués par l'INSEE. La population légale passe à 951 habitants.
- Une rencontre a eu lieu avec la société PERITEL pour évoquer la téléphonie de la commune. Aucune solution d'économie ne peut être proposée sur ce poste budgétaire.

❖ **Questions diverses :**

Suite à la fusion des syndicats des eaux, Alain RATINET (titulaire) et Franck FOILLERET (suppléant) seront délégués du nouveau syndicat Bresse Suran Revermont.

Des incivilités et des dégradations de plus en plus fréquentes sont constatées aux abords de l'école (vitres cassées, descente et chenaux écrasés, boîtes aux lettres et porte de la garderie enfoncée, etc....).

Dans un communiqué de presse de l'Association des Maires Ruraux de France et de l'Association des Petites Villes de France, ces dernières ont demandé aux maires d'ouvrir les mairies le samedi 8 décembre afin de rencontrer les administrés par rapport à la situation sociale actuelle.

Un « cahier de doléances » est ouvert en mairie, dédié à la libre expression de tous. Les éléments recueillis seront transmis en Préfecture.

Suites aux plaintes vis-à-vis les aboiements de chiens, un courrier a été adressé aux propriétaires.

Un courrier de doléances a été reçu portant sur plusieurs points internes à la commune, une réponse a été apportée.

**Le prochain conseil municipal est fixé
au jeudi 31 janvier 2019 à 20 heures**